

**MATINÉE
D'ACTUALITÉ
2020**

PARTENARIATS ENTRE ORGANISMES DE FORMATION ET CERTIFICATEURS: repères pour rendre son offre éligible au CPF et aux autres dispositifs de financement

EN PRÉSENTIEL : MGEN – 3, SQUARE MAX-HYMANS, 75015 PARIS,
OU À DISTANCE

Avec la participation de **Mikaël Charbit,
Directeur de la Certification professionnelle
de France compétences**

Sur le marché actuel de la formation, il est important pour les prestataires d'avoir une offre éligible au CPF et aux autres dispositifs de financement.

Vous souhaitez disposer de cette offre sans pour autant construire vos propres certifications ?

La solution : engager un partenariat avec un ou plusieurs organismes certificateurs.

Cette stratégie vous permettra alors de préparer en formation des candidats à des certifications déjà inscrites au RNCP ou au Répertoire spécifique, voire d'organiser les épreuves de validation.

- A quelles conditions l'organisme certificateur peut-il engager ce type de partenariat ?
- Quelles seront ses obligations ?
- Quelles seront celles de l'organisme de formation ?
- Existe-t-il un formalisme à respecter pour les accords passés entre les partenaires ?
- Avec quelles redevances ?

Cette Matinée d'actualité vous donnera les clefs d'un décryptage efficace de ces stratégies de partenariats qui se développent actuellement.



Contact commercial

contact.formation@centre-inffo.fr

Tél 01 55 93 91 83

www.centre-inffo.fr

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Contact commercial
contact.formation@centre-info.fr
Tél. 01 55 93 91 83
www.centre-info.fr

PUBLICS

Ministères et organismes certificateurs - Branches professionnelles
- Organismes de formation publics et privés - Services
de formation continue des universités - Cabinets-conseils - Opco

ANIMATION

Catherine Trocquemé, journaliste à Centre Inffo

Avec la participation de

Valérie Hellouin, Consultante sénior à Centre Inffo

Fouzi Fethi, Responsable du Pôle Droit et Politiques de Formation

Véronique Girod-Roux, Responsable développement et gouvernance
des certifications professionnelles & VAE -
Grenoble Ecole de Management

Olivier de Lagarde, Président du Collège de Paris

Isabelle Rivière de la Fédération de la formation professionnelle (FFP) et

Elodie Salin du Synofdes.

- Les deux périmètres de la certification professionnelle en France en 2020
- Les conditions d'éligibilité pour un organisme de formation aux dispositifs légaux de financement : CPF, projet de transition pro, Pro A, professionnalisation, apprentissage
- Certificateur, co-certificateurs, partenaires : de quoi parle-t-on ?
- Nature des partenariats : à former, à évaluer, à former et évaluer, type d'organismes éligibles
- Conditions financières : les redevances
- Les conditions d'un partenariat réussi : côté certificateur / côté organisme de formation
- Processus et types de contractualisation, procédures d'agrément (cahiers des charges, critères de sélection, durée, suivi, renouvellement, contrôle), visibilité : illustrations par des témoignages d'organismes certificateurs ayant habilité des partenaires

